



Strasbourg, 17 novembre 2010

T-PD-BUR (2010) RAP 22 FR

**BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL [STE n° 108]
(T-PD-BUR)**

22^{ème} réunion du Bureau

Strasbourg, 15-17 novembre 2010

RAPPORT ABREGÉ

1. Le Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n° 108] (ci-après la Convention 108) a tenu sa 22^{ème} réunion du 15 au 17 novembre 2010 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. La liste des participants et l'ordre du jour ont été reproduits respectivement en annexes I et II du rapport.

Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, qui a accueilli les participants et souligné l'importance du travail sur la modernisation de la Convention 108 en phase avec les priorités du Secrétaire Général fixées pour 2011 (voir annexe III). Elle a confirmé entier soutien dans les actions à venir du T-PD.

Elle a exprimé l'espoir qu'une résolution supportant le processus de modernisation de la Convention 108 soit adopté lors de la 30^{ème} Conférence des Ministres de la Justice (Istanbul, Turquie, du 24 au 26 novembre 2010).

Enfin, elle a souligné le fait que la cérémonie de célébration du 30^{ème} anniversaire de la Convention 108, organisée conjointement avec la Commission de l'Union européenne le 28 janvier prochain, fournira une excellente opportunité pour montre de montrer l'engagement du Conseil de l'Europe à mener ses travaux en tenant compte des exigences de la société actuelle.

Déclaration du Secrétariat

3. Le Bureau a pris note des informations suivantes données par Mr Jan KLEIJSEN, Directeur des activités normatives et par Mr Jörg POLAKIEWICZ, Chef du Service des réformes législatives.

- A partir du 1er décembre 2010, Mr Simon TONELLI deviendra Chef de la Division du droit public et privé. Auparavant, Mr TONELLI était Chef de la Division des Migrations et Secrétaire du Comité européen sur les migrations (CDMG) du Conseil de l'Europe.
- Le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le contexte du profilage a été approuvé par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), le 13 Octobre 2010 et devrait être adopté par le Comité de Ministres du Conseil de l'Europe lors de sa prochaine réunion.
- L'organisation de la célébration de la Journée de la protection des données le 28 janvier 2011, afin de marquer le 30ème anniversaire de la Convention, est en bonne voie, en collaboration avec la Commission de l'Union européenne.
- L'Ukraine a ratifié la Convention 108 et son protocole additionnel. Ils entreront tous deux en vigueur en l'Ukraine au 1^{er} janvier 2011.

Participation des membres du T-PD dans d'autres comités

4. Le Bureau a pris note :

- de la participation de Mme Catherine POZZO DI BORGO au Forum de la Gouvernance de l'Internet (IGF) qui s'est tenu à Vilnius, en Lituanie, du 14 au 17 septembre 2010 ;
- de la participation de Mme Rita VAITKEVICIENE dans la 5ème réunion du Groupe de travail (Groupe de spécialistes) du Comité Directeur pour la Bioéthique (CDBI) sur la prédictivité, les tests génétiques et assurances (CDBI-CO-GT4), tenue du 5 au 7 octobre 2010 ;
- des activités futures suivantes du Comité Directeur pour la Bioéthique (CDBI) qui pourraient être pertinentes dans les travaux du T-PD : le séminaire sur les biobanques, qui sera organisé dans le cadre de la révision de la Recommandation Rec(2006)4 du Comité des Ministres sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine.
- des activités futures suivantes du CDBI pour lesquelles la collaboration avec le T-PD pourrait être envisagée : accès aux dossiers médicaux.

Mises à jour des autres organisations internationales

5. Le Bureau a pris note des mises à jour suivantes :

- Le représentant de la Conférence internationale des commissaires de la protection des données et à la vie privée a informé le Bureau de la 32^{ème} Conférence, qui s'est tenue du 27 au 29 octobre 2010, à Jérusalem en Israël, et des résolutions qui y ont été adoptées. Le résumé de la présentation est accessible en cliquant sur le point s'y référant depuis l'ordre du jour en ligne.
- Le représentant de l' Association Francophone des Autorités de Protection des Données (AFAPDP) a informé le Bureau des activités récentes de l'association et de la Conférence qui doit se tenir le 30 Novembre 2010 à Paris. La conférence sera suivie du premier séminaire collectif de l' AFAPDP qui aura lieu les 1 et 2 décembre 2010.

- Le représentant de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a informé le Bureau des événements de célébration organisés cette année pour fêter l'anniversaire des 30 ans de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Trois événements organisés afin de célébrer l'anniversaire et un rapport d'anniversaire sur le paysage de la vie privée en évolution sont cours de préparation. Ils contribueront à la révision des lignes directrices de l'OCDE sur la vie privée l'année prochaine. La procédure de révision sera examinée par le groupe de travail de l'OCDE sur l'information, la sécurité et la vie privée, lors de sa prochaine réunion, prévue les 2 et 3 décembre 2010. La représentante de l'OCDE a souligné l'importance que le processus de révision des normes sur la protection des données en cours au sein du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'OCDE soient complémentaires, et a suggéré que les pays ayant une représentation commune étaient bien placés pour jouer un rôle à cet égard.
- Le Bureau a pris note de l'information donnée par la représentante d'Interpol. Le résumé de la présentation est accessible depuis l'ordre du jour en ligne.

Rapport sur les lacunes de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) face aux développements technologiques

6. Le Bureau a considéré le rapport préparé par le Centre de Recherche Informatique et Droit (CRID), Belgique, et autorisé sa publication. Le Bureau a décidé de reformuler le questionnaire sur la révision de la Convention 108 à la lumière des discussions qui se sont tenues et d'envoyer le document révisé au T-PD pour commentaires. Les commentaires seront ensuite examinés par un rapporteur nommé par le Bureau du T-PD ayant pour objectif la préparation d'une version finale du questionnaire. En suivant la finalisation du questionnaire, le Bureau du T-PD poursuivra son travail en accord avec la feuille de route révisée (annexe IV).

Méthodes de travail du T-PD sur la révision de la Convention 108

7. Le Bureau a discuté du règlement interne du T-PD en vigueur et a proposé la révision de l'article 4 (annexe V) afin de faciliter la participation de différentes parties prenantes dans le processus de révision. Il a demandé au Secrétariat de soumettre au T-PD par l'écrit le projet de proposition en vue de son approbation. Le Bureau a également demandé au Secrétariat de réviser la feuille de route concernant la révision de la Convention 108 à la lumière des discussions tenues.

Projet de rapport du Comité des Ministres sur la Recommandation N° R (87) 15 du 17 septembre 1987 visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police

8. Le Bureau a considéré le rapport préparé par Mr Joseph A. CANNATACI, Professeur, Centre for Law, Information & Converging Technologies, Royaume-Uni, et autorisé sa publication. Le Bureau a décidé de discuter des suites à donner à ce rapport lors de la 24ème réunion du Bureau.

Projet de rapport du Comité des Ministres sur la Recommandation N° R (89) 2 du 18 janvier 1989 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi

9. Le Bureau a considéré le rapport préparé par Mr Giovanni BUTTARELLI, contrôleur européen de la protection des données adjoint, et autorisé sa publication. Le Bureau a convenu que la proposition de projet constituait une excellente base pour des travaux futurs. Cependant, plusieurs points doivent être examinés. Les membres du T-PD sont invités à formuler des observations sur le projet de recommandation figurant dans l'annexe du rapport et à envoyer

au Secrétariat la législation nationale pertinente au sujet des propositions formulées dans le projet de recommandation. Il a également été décidé d'envoyer le projet de recommandation au Bureau International du Travail et de l'inviter à participer au processus de rédaction. Les contributions reçues seront examinées par le Bureau lors de sa 23ème réunion.

Participation du T-PD dans la consultation sur l'approche globale de la Commission sur la protection des données à caractère personnel dans l'Union Européenne

10. Le Bureau a convenu que le T-PD devrait participer à la consultation susmentionnée. Le premier projet de réponse sera préparé conjointement par le Secrétariat et les membres du Bureau puis soumis pour approbation au T-PD

Demande de statut d'observateur de l'AEDH (Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme)

11. Le Bureau a considéré la requête susmentionnée et convenu d'inviter son Président à la 23ème réunion du Bureau afin de discuter l'intérêt que l'association aurait dans le travail du T-PD. Le Bureau a également décidé, afin de faciliter la procédure de prise de décision, d'élaborer des conditions particulières pour régir l'octroi du statut d'observateur pour autant que les requêtes émanant d'organisations et d'associations soient concernées.

Présentation de l'espace collaboratif

12. Le Bureau a accueilli la mise en place d'un espace collaboratif sur le site web du T-PD et les possibilités de consultation qu'il permettra.

Prochaines dates des réunions du Bureau du T-PD en 2011

13. La 23ème réunion du Bureau du T-PD se tiendra du 23 au 25 mars à Strasbourg ou du 28 au 30 mars à Belgrade. La 24ème réunion du Bureau du T-PD se tiendra du 20 au 22 juin ou du 28 au 30 juin à Strasbourg.

Annexe I – Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Hana Štěpánková, [First Vice-Chair of the T-PD], Head of the Press Department, Spokeswoman, Office for Personal Data Protection, Pplk. Sochora 27, 170 00 Prague 7
Tel.: +420 (234) 665 286 ; Fax: +420 234 665 505
hana.stepankova@uouu.cz

FRANCE

Catherine Pozzo-di-Borgo, [Second Vice-Chair of the T-PD], Commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la CNIL, Secrétariat Général du gouvernement, 66 rue de Bellechasse, 75700 Paris
Tel.: +33 1 42 75 72 96 ; Fax: + 33 1 42 75 75 71
catherine.pozzo-di-borgo@pm.gouv.fr

ITALY/ITALIE

Alessandra Pierucci, Civil Servant at the Italian Data Protection Authority, Garante per la Protezione dei Dati Personali, Piazza di Monte Citorio 121, 00186 Rome
Tel.: +39 06 69677683 ; Fax: +39 06 69677745
a.pierucci@garanteprivacy.it

LUXEMBOURG

Gérard Lommel, Président, Commission Nationale pour la protection des données (CNPD), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg
Tel.: +352 (2610) 6020 ; Fax: +3522610 6029
gerard.lommel@cnpd.lu

PORTUGAL

João Pedro Cabral, Legal Adviser, Directorate General of Justice Policy, Ministry of Justice, Avenida Óscar Monteiro Torres, n.º 39, 1000-216 Lisboa
Tel.: +351 21 792 4000 ; Fax: +351 21 792 4060
jpedrocabral@dqpi.mj.pt

SPAIN/ESPAGNE

José Leandro Núñez García, Advisor on International Affairs, Agencia Espanola de Proteccion de Datas, CI Jorge Juan 6, 28001 Madrid
Tel.: +34 (91) 399 6320 ; Fax: +34 (91) 435 3502
internacional@agpd.es

SWEDEN/SUEDE

David Törngren, Legal Adviser, Ministry of Justice, Justitie Departementet, SE-103 33 Stockholm
Tel.: +46 (8) 405 44 12 ; Fax: + 46 (8) 405 46 38
david.torngren@justice.ministry.se

SWITZERLAND/SUISSE

Jean-Philippe Walter, [Chair of the T-PD], Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Chancellerie fédérale, Feldeggweg 1, 3003 Berne
Tel.: +41 31 322 41 31 ; Fax: +41 31 325 99 96
jean-philippe.walter@edoeb.admin.ch

MEMBERS OF THE T-PD / MEMBRES DU T-PD

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Begzada Avdukic, Expert Advisor for Inspection Supervision, Personal Data Protection Agency in Bosnia and Herzegovina, ulica Vilsohovo Setaliste BR.10., 7100 Sarajevo
Tel.: +387 33 726 259 ; Fax: +387 33 726 250
begzada.avdukic@azlp.gov.ba

GERMANY/ALLEMAGNE

Claudia Thomas, Desk Officer Data Protection Unit, Bundesministerium des Innern, Ref. V II fehrbelliner Platz 3 – 10707 Berlin
Tel.: 0049.18.681.45530 ; Fax: 0049.18.681.545530
claudia.thomas@bmi.bund.de

HUNGARY/HONGRIE

Katalin Egri, Head of Department, International Affairs, Office of the Data Protection Commissioner, H-1051 Budapest, Nádor u. 22.
Tel: +36-1-475-7138 ; Fax: +36-1-269-3541
egri@obh.hu

BELGIUM/BELGIQUE

Luiz COSTA, PhD Student (FUNDP – CRID, Namur, Belgique),
Rua Abilio Soares 1327, paraíso Sao Paulo - SP
Tel: + 5511 3269 5086
luiz.costa@fundp.ac.be

EXPERTS SCIENTIFIQUES / SCIENTIFIC EXPERTS

Giovanni Buttarelli, Assistant European Data Protection Supervisor, Rue Wiertz 60 – B-1047 Brussels, Belgium
Tel.:+32 (2) 283 19 02
giovanni.buttarelli@edps.europa.eu

Joseph A. Cannataci, Professor, Centre for Law, Information & Converging Technologies, Harris 260, University of Central Lancashire Preston, PR1 2HEM, United Kingdom
Tel.: (+44) 1772 89 3947
jacannataci@uclan.ac.uk

Marie Georges, Consultante
Excused/excusée

Cécile de Terwangne, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de recherche au CRID (Centre de Recherches Informatique et Droit), Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) Rempart de la Vierge n°5, 5B-5000 Namur, Belgique
Tel.: +(32) 81 72 47 72 ; Fax: +(32) 81 72 52 02
cecile.deterwangne@fundp.ac.be

Jean-Philippe Moiny, aspirant du F.R.S.-FNRS, Chercheur au CRID (Centre de Recherches Informatique et Droit), Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) Rempart de la Vierge n°5, 5B-5000 Namur, Belgique
Tel: + 3281 72 52 07 ; Fax: +(32) 81 72 52 02
jean-philippe.moiny@fundp.ac.be

COUNCIL OF EUROPE DATA PROTECTION COMMISSIONER /
COMMISSAIRE A LA PROTECTION DES DONNEES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Karel Neuwirt, Council of Europe Data Protection Commissioner, Czech Republic
Excused/excusé

OBSERVERS / OBSERVATEURS

FRENCH-SPEAKING ASSOCIATION OF PERSONAL DATA PROTECTION AUTHORITIES /
ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES
PERSONNELLES (AFAPDP)

Olivier Matter, Legal adviser at the Department of European and International Affairs, Commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 08
Tel.: +33 (1) 53 73 25 61 ; Fax: +33 (1) 53 73 22 56
omatter@cnil.fr

INTERNATIONAL CONFERENCE OF DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS

Olivier Matter, Legal adviser at the Department of European and International Affairs, Commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 08
Tel.: +33 (1) 53 73 25 61 ; Fax: +33 (1) 53 73 22 56
omatter@cnil.fr

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

Victoire Lucieer, Consultante, Working Party on Information Security and Privacy
Tel.: +33 1 45249629
victoire.lucieer@oecd.org

INTERPOL

Florence Audubert, Attachée juridique – Secrétaire de la Commission de contrôle des fichiers d'Interpol
Excused/excusée

Caroline Goemans-Dorny, Counsel, I.C.P.O. – INTERPOL, General Secretariat, 200, Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon
Tel.: (33) 4 72 44 76 72 ; Fax: (33) 4 72 44 73 38
c.goemans@interpol.int

SECRETARIAT

Maud de Boer-Buquicchio, Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

PRIVATE OFFICE OF THE SECRETARY GENERAL AND THE DEPUTY SECRETARY GENERAL / CABINET DU SECRETAIRE GENERAL ET DE LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE

Elda Moreno, Special Adviser / Conseillère particulière
Tel.: +33 3 88 41 22 62, elda.moreno@coe.int

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND LEGAL AFFAIRS / DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Directorate of Standard-Setting / Direction des activités normatives

Jan Kleijssen, Director of Standard-Setting / Directeur des activités normatives
Tel.: +33 3 88 41 21 16 ; jan.kleijssen@coe.int

Law Reform Department / Service des réformes législatives

Jörg Polakiewicz, Head of the Law Reform Department / Chef du Service des réformes législatives
Tel.: +33 3 88 41 29 19 ; jorg.polakiewicz@coe.int

Public and Private Law Division / Division du droit public et privé

Kateryna Gayevska, Secretary of the T-PD / Secrétaire du T-PD
Tel.: +33 3 88 41 21 27 ; kateryna.gayevska@coe.int

Edo Korljan, Secretary of the CJ-FA (Committee of Experts on Family Law / Secrétaire du CJ-FA (Comité d'experts sur le droit de la famille)
Tel.: +33 3 88 41 34 28 ; edo.korljan@coe.int

Sophie Kwasny, Acting Secretary of the CDCJ (European Committee on Legal Co-operation)/ Secrétaire *ad interim* du CDCJ (Comité européen de coopération juridique)
Tel.: +33 3 90 21 43 39 ; sophie.kwasny@coe.int

Lucy Ancelin, Assistant / Assistante
Tel.: +33 3 88 41 22 04 ; lucy.ancelin@coe.int

Szilvia Simond, Assistant / Assistante
Tel.: + 33 3 90 55 44 ; szilvia.simond@coe.int

Delphine Cabalion, Assistant / Assistante
Tel.: +33 3 90 21 52 72 ; Fax: +33 3 90 21 56 48 ; delphine.cabalion@coe.int

**DIRECTORATE GENERAL OF SOCIAL COHESION /
DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE**

Directorate of Social Affairs and Health / Direction des affaires sociales et de la santé

Bioethics Division / Division de la bioéthique

Laurence Lwoff, Head of the Bioethics Division / Chef de la Division de la bioéthique

Tel.: +33 3 88 41 22 68 ; laurence.lwoff@coe.int

Ayşegül Elveriş, Secretary of the Group of Specialists on Predictivity, Genetic Testing and Insurance /
Secrétaire du Groupe de Spécialistes sur la prédictivité, les tests génétiques et l'assurance

Tel.: + 33 3 90 21 54 92 ; aysegul.elveris@coe.int

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

Rüdiger Dossow, Secretary of the Committee on Culture, Science and Education / Secrétaire de la
Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Tel.: +33 3 88 41 28 59 ; rudiger.dossow@coe.int

**DIRECTORATE OF INFORMATION TECHNOLOGY /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Customer Service Division / Division des Prestations Clients

Pascal Kustner, Collaborative Spaces Head Officer with Open-Source technologies for the 'Tiki Wiki
CMS Groupware' collaborative spaces team / Responsable de l'activité Espaces Collaboratifs en
technologies Open-Source pour l'équipe espaces collaboratifs "Tiki Wiki CMS Groupware"

Tel.: +33 3 90 21 46 45 ; pascal.kustner@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRETES

Grégoire Devictor

Martine Caraly-Starke

Corinne McGeorge-Magallon

Annexe II – Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR MME MAUD DE BOER-BUQUICCHIO, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE DU CONSEIL DE L'EUROPE

2. COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT

- Rapport abrégé 21^{ème}
T-PD-BUR (2010) RAP 21 Rapport abrégé de la 21^{ème} réunion du Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n°108], (13-15 avril 2010)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. RAPPORT SUR LES LACUNES DE LA CONVENTION 108 FACE AUX DEVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES

Action requise : le Bureau examinera le rapport, l'approuvera et autorisera sa publication. Il fixera la suite de la procédure et notamment considérera les actions requises.

- T-PD-BUR (2010) 09 (partie I)
prov Projet de rapport sur les lacunes de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) face aux développements technologiques
- T-PD-BUR (2010) 09 (partie II)
prov
Nouveau
- T-PD-BUR (2010) 10
Diffusion restreinte
Nouveau
- T-PD-BUR (2010) 15
Diffusion restreinte
Nouveau

5. PROJET DE RAPPORT/RAPPORT FINAL DU COMITE DES MINISTRES SUR LA RECOMMANDATION N° R (87) 15 DU 17 SEPTEMBRE 1987 VISANT A REGLEMENTER L'UTILISATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE LA POLICE

Action requise : le Bureau examinera le rapport, l'approuvera et autorisera sa publication. Il fixera la suite de la procédure et notamment considérera les actions requises.

- T-PD-BUR (2010) 12 prov EN Version **Nouveau** (en anglais) Projet de rapport du Comité des Ministres sur la Recommandation N° R (87) 15 du 17 septembre 1987 visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police

6. PROJET DE RAPPORT/RAPPORT FINAL DU COMITE DES MINISTRES SUR LA RECOMMANDATION N° R (89) 2 DU 18 JANVIER 1989 SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL UTILISEES A DES FINS D'EMPLOI

Action requise : le Bureau examinera le rapport, l'approuvera et autorisera sa publication. Il fixera la suite de la procédure et notamment considérera les actions requises.

- T-PD-BUR (2010) 11 prov **Nouveau** Projet de rapport du Comité des Ministres sur la Recommandation N° R (89) 2 du 18 janvier 1989 sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi

7. PROJET DE RAPPORT SUR LES MODALITES ET LES MECANISMES D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (STE N° 108) ET DE SON PROTOCOLE ADDITIONNEL

Action requise : le Bureau examinera le rapport, l'approuvera et autorisera sa publication. Il fixera la suite de la procédure et notamment considérera les actions requises.

- T-PD-BUR (2010) 13 prov **Nouveau** Projet de rapport sur les modalités et les mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) et de son Protocole additionnel

- T-PD-BUR (2010) 10 **Nouveau** Feuille de route pour les travaux sur la Convention n°108

8. SUJETS DIVERS :

A. Mise à jour d'autres organisations internationales : OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), **AFAPDP** (Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles) et **International Conference of data Protection and Privacy Commisioners**

B. Participation des membres du T-PD aux travaux des autres comités et fora

Action requise : Le Bureau va prendre note de la participation de Mme Pozzo di Borgo au Forum de la gouvernance de l'internet et de la participation de Mme Vaitkevičienė à la réunion du groupe des spécialistes sur la prédictivité, les tests génétiques et l'assurance.

C. Demande de statut d'observateur par l'AEDH (Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme)

D. Présentation de l'espace collaboratif

Action requise : Le Bureau formulera les suggestions suite à la présentation par la Direction des technologies de l'information de l'espace collaboratif.

E. Participation du T-PD dans la consultation sur la proposition de révision du cadre de l'Union Européenne en matière de protection des données.

Action requise : Le Bureau discutera de la consultation en cours et formulera les suggestions suite à la participation du T-PD.

9. DATES DES PROCHAINES REUNIONS DU T-PD-BUR EN 2011

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX

	15 novembre 2010	16 novembre 2010	17 novembre 2010
09h30	Points 1-3, 8	4	7
11h00	8,4	4	7
13h00	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
14h00	4	5	6
17h30	4	5	6, 8E
20h00	Dîner		

Annexe III – Discours de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Maud de Boer-Buquicchio, le 15 novembre 2010 lors de l'ouverture de la 22^{ème} réunion du Bureau du T-PD

- ⇒ I am happy to be opening your meeting, which will launch an important work in the field of privacy and data protection : the modernisation of Convention 108 on the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data.
- ⇒ Your future work follows a decision by the Committee of Ministers of last March and is in line with the Secretary General's priorities for 2011 which foresee the reviewing of our Conventions.
- ⇒ The call from the Committee of Ministers could not have been more timely. Data protection and privacy are at a cross-roads. Nowadays, information about us is constantly being recorded, communicated and analysed without our knowledge, let alone our consent. We easily overlook the fact that every action that involves using technology is recorded somewhere.
- ⇒ Some argue that it is no longer possible for individuals to decide in any meaningful way as to how information about them is gathered, shared and used by others. Speaking at the International Conference of Data protection Commissioners in Jerusalem last month, Ann Cavoukian, Information and Privacy Commissioner of Ontario, Canada, announced the 'death' of privacy by 2020.
- ⇒ We must not allow this to happen. That is the reason why the Council of Europe has taken up the double challenge of modernising and strengthening Convention 108 as well as promoting its implementation worldwide.
- ⇒ The modernisation will pursue two objectives:
 - to deal with challenges for privacy resulting from the use of new Information and Communication Technologies and;
 - to strengthen the Convention's follow-up mechanism.
- ⇒ The core principles contained in Convention 108 have stood the test of time. The technologically-neutral, principle-based approach constitutes a strength of Convention 108. But you will not only have to apply these principles to the new realities of the on-line world. You will have to consider new principles, such as accountability or the principle of data

minimisation, which should guide the design of any system which involves the collection and storage of personal information. You will also have to consider new challenges for data protection in the context of cloud computing.

- ⇒ The increase in storage and processing capacities enables information concerning an individual to circulate within the network, even though it may no longer be valid. This makes the current principles of accuracy and proportionality of data obsolete. A new right to oblivion or automatic “data erasers” would enable individuals to take control over the use of their own personal data.
- ⇒ In your work, Article 8 of the European Convention on Human Rights which protects the right to respect for private and family life and the case-law of the European Court of Human Rights will be an obvious guideline. The Court held many times that mere storage of information about an individual’s private life is an interference in the applicants’ right for private life. The Court also held in the case *S. and Marper v. the United Kingdom* that the retention of the fingerprint and DNA data of the applicants, as persons suspected but not convicted of certain criminal offences, was an interference in the applicants’ right for private life.

Ladies and Gentlemen,

- ⇒ it is of utmost importance to ensure a trusted Internet-based environment which offers protection to individuals, especially minors and other vulnerable groups.
- ⇒ The abuse of content on the Internet created by children is a growing concern, not to mention the horrible statistics concerning pedopornographic images which nobody seems to be able to erase from the net. I strongly believe that the new Convention 108 has to take these developments into account.
- ⇒ Other Council of Europe standards are already addressing the new challenges arising from the evolution of technology. The need to protect children from crimes committed through internet is tackled in both the Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse and in our Convention on Cybercrime.
- ⇒ On our modern information highways, it is not sufficient to have traffic codes. As with cars, we need in-built driver security. The design and implementation of procedures and systems in

accordance with privacy and data protection, already at draft conception stage, should be encouraged, notably through the use of privacy enhancing technologies.

- ⇒ Back in the late 1970s, the Council of Europe already associated non-European countries such as Australia, Canada, Japan and the United States to the elaboration of what later became Convention 108. This is even more important nowadays, as the internet does not know any frontiers.
- ⇒ That is why I am very happy to see in the room participants from different Council of Europe members states, the representatives of International Conference of Data Protection Commissioners, the Association of French Speaking Data Protection Authorities, Interpol.
- ⇒ The current patchwork of different national legislations is an obstacle for the free flow of data and makes it almost impossible for individuals to enforce their rights. We need common core elements for personal data protection that can be applied worldwide. The call for internationally agreed privacy standards has never been louder. It comes from business and civil society communities alike, most forcefully in the Madrid privacy declaration “Global Privacy Standards for a Global World” of 3 November 2009.
- ⇒ Next week I shall address the 30th Council of Europe Conference of Ministers of Justice, which is expected to adopt a resolution supporting the modernisation process of Convention 108.
- ⇒ In the Council of Europe, we value a multi-stakeholder approach encompassing different regions of the world, civil society and business. A thorough and balanced instrument can only emerge if everyone contributes to the process, based on their specific experience and expertise.
- ⇒ I am convinced that you will produce a comprehensive, workable privacy framework that is efficient, consistent, flexible, robust and transparent.
- ⇒ You can count on all my support in your endeavours.
- ⇒ Finally, I look forward to the celebrations of the 30th anniversary of Convention 108 together with the European Commission on 28 January next year, where the Council of Europe will be able to show once again that we are a modern Organisation, capable of adjusting our work to the demands of present day society.

⇒ Annexe IV – Feuille de route

DATES	MEETING	COMMENTS
15-17 November 2010	T-PD Bureau meeting	Presentation of the report on Convention's lacunae with regard to technological developments and the report on Convention 108 follow-up mechanisms First discussion on the draft questionnaire
December 2010 /January 2011		Finalisation of the draft questionnaire by the T-PD Bureau. T-PD comments on the draft questionnaire.
January 2011		Adoption of the questionnaire
January/March 2011		Multi stakeholders written consultation using the questionnaire
Mach 2011	Hearing (to be organised jointly together with the Parliamentary Assembly of the Council of Europe)	Discussion on of the questionnaire in the light of on-going preparation of the PACE report on handing of personal information on line
30-31 March Belgrade	Eurodig	Organisation of a workshop in order to gather European stakeholders viewpoint
April 2011		Processing of the contributions received
June 2011	T-PD Bureau meeting	Conclusion of the consultation, discussion on revision of Convention 108 in the light of contributions received
Summer 2011	Regional IGFs	Set of regional multistakeholder consultations
September 2011	IGF 2011, Kenya	Conclusions of the regional multistakeholder consultations
October 2011	T-PD Bureau meeting	Draft proposal for revision of Convention 108
November 2011	International Conference of Data Protection and Privacy Commissioners	Targeted stakeholders' consultation
November 2011	27 th T-PD Plenary meeting	Discussion of the draft proposal
1st trimester of 2012	Relevant Council of Europe Committee's meeting (CDCJ etc.)	Consultation on the draft proposal
1st and 2nd trimesters of 2012	T-PD Bureau meetings	Work on the draft proposal in the light of contributions received
3rd trimester of 2012		Communication of the draft proposal to the Committee of Ministers of the Council of Europe

Annexe V – Révision de l'article 4 du règlement interne du T-PD



Strasbourg, 17 november 2010

T-PD-BUR(2010)14

**LE BUREAU DU COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISE
DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

(T-PD-BUR)

22ème réunion
15-17 novembre 2010
Strasbourg, Agora, Salle G04

Proposition de modification de l'Article 4 du règlement interne du T-PD

Document du Secrétariat préparé par la
Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

HISTORIQUE

Lors de sa 25^{ème} plénière, le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel a adopté le programme de travail pour 2009 et les années à venir (T-PD (2009) 03 WP). L'une des priorités définies par le programme a été l'élaboration des amendements à la Convention 108. Lors de sa 20^{ème} réunion, (du 2 au 4 Mars 2010), le Bureau du T-PD a décidé, conformément au plan de travail, de lancer deux études relatives aux amendements possibles à la Convention : étudier les lacunes de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (ETS N°108) résultant des développements technologiques (T-PD-BUR (2010) 09 prov), et étudier les modalités et les mécanismes d'évaluation de l'application de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (ETS N°108) et son Protocole Additionnel (T-PD-BUR (2010) 13 prov).

À la suite des études publiées en novembre 2010 et des discussions qui se sont tenues lors de la 22^{ème} réunion du Bureau (du 15 au 17 novembre 2010), il a été décidé de poursuivre le travail sur la rédaction des amendements à la Convention 108.

Lors des discussions, l'apport important de la société civile afin d'anticiper les menaces futures pour les droits et libertés fondamentaux a été souligné. Il est apparu nécessaire d'impliquer activement les experts des différentes parties prenantes dans le processus rédactionnel, leur intérêt et leur expérience sur le sujet étant d'une importance considérable pour l'accomplissement et la réussite de cette tâche. Les échanges entre les responsables politiques et le secteur privé permettraient d'éviter que les normes révisées soient inefficaces et obsolètes, en identifiant ce qui doit être réglementé juridiquement et ce qui devrait faire l'objet d'une autorégulation, en tenant compte de l'évolution constante des technologies et de différents modèles d'affaires.

Par conséquent, il paraît nécessaire d'introduire certains amendements au Règlement interne du T-PD afin de permettre l'implication ponctuelle des organisations pertinentes dans les activités normatives du T-PD (processus de révision), sans pour autant leur accorder le statut permanent d'observateur. Une telle implication, étant de nature ponctuelle, ne pourrait ne pas demander l'accord unanime des membres du T-PD.

Le Bureau du T-PD a rappelé à cette occasion que la participation des représentants des états non-membres du Conseil de l'Europe aux réunions du T-PD était régit par l'article 18 de la Convention 108 qui détaille les conditions d'invitation de ces représentants.

Au vu des arguments énumérés ci-dessus, le Bureau propose la modification suivante à l'Article 4 du Règlement de Procédure du T-PD :

Article 4: Experts

- 1. Le Comité peut décider, à la majorité des voix exprimées, d'inviter une personne ou une Organisation à participer, à titre d'expert, aux travaux du Comité sur un sujet particulier ou à être entendue pour avis au cours d'une session ou d'une partie de session.**
- 2. L'Organisation concernée communique au Secrétaire Général le nom, l'adresse et la qualité de la personne désignée.**